



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Délibération n°2024-21 : Adhésion à la fondation du patrimoine

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Considérant que la Fondation du patrimoine aide les collectivités en les accompagnant pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien,

Considérant la richesse patrimoniale de la Commune,

Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article 1 : approuve l'adhésion de la commune de Vauhallan à la fondation du patrimoine,

Article 2 : autorise M. le Maire à signer les documents correspondants,

Article 3 : inscrit la dépense correspondante au budget communal.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240404-2024_21-BF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024